



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 3084

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la recrudescence de jeux dangereux dans les cours de récréation, et notamment des jeux de strangulation, qui sont les plus meurtriers. Selon les associations, un enfant meurt chaque mois par asphyxie dans le but de ressentir des sensations intenses. Mais, faute de statistiques officielles, il est très difficile d'évaluer précisément l'ampleur de ce phénomène. Une plaquette du ministère de l'éducation nationale a été mise en ligne en mars 2007, afin de permettre aux adultes de repérer ces jeux et d'organiser une prévention adaptée. Ces jeux de « non-oxygénation » concernent tous les milieux sociaux et semblent surtout répandus dans les collèges, moins dans les écoles. Elle souhaite savoir si des mesures complémentaires sont prévues afin de développer la prévention à l'égard de ces pratiques qui mettent en péril la santé et parfois la vie des enfants.

Texte de la réponse

Jeu du foulard, de la tomate, ou « rêve indien », beaucoup d'enfants et de parents ignorent la réalité et les risques de ce jeu qui n'en est pas un. Il comporte des risques réels de coma, de lésions irréversibles ou de décès précédés par des maux de tête, somnolence, traces suspectes. La volonté du ministre de l'éducation nationale a été, dès le mois de juin dernier, de renforcer la lutte contre les « jeux » dits de non-oxygénation par la prévention, c'est-à-dire par une vigilance accrue et une plus grande information. Si les parents doivent être particulièrement vigilants, c'est dans les cours d'école que les enfants découvrent bien souvent les règles de ces jeux funestes. L'école ne peut rester immobile face aux dangers qui pèsent sur ceux dont l'avenir est sa raison d'être. Une brochure d'information sur les jeux dangereux et les pratiques violentes existe. Le ministre a demandé à tous les recteurs de prendre les dispositions nécessaires pour alerter l'ensemble de la communauté éducative et des élèves sur les dangers de ces pratiques. Ils veilleront notamment à ce que chaque établissement délivre aux familles une information claire sur l'existence, les risques et les signes de cette pratique, et mène une action de prévention ciblée auprès des élèves. Tel est l'objet du document, tiré à 35 000 exemplaires, largement diffusé à l'ensemble des académies et qui peut être téléchargé sur le site <http://eduscol.education.fr>.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3084

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5214

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7685